

Etats financiers annuels de SICAV

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **25 mai 2017**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FINOR représenté par M. Karim DEROUICHE.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2016	31/12/2015
Portefeuille-titres	4	5 886 997,350	7 132 398,469
Obligations et valeurs assimilées		5 539 736,445	6 653 367,607
Titres des Organismes de Placement Collectif		347 260,905	479 030,862
Placements monétaires et disponibilités		1 554 506,747	2 759 126,537
Placements monétaires	5	1 549 772,943	2 759 126,537
Disponibilités		4 733,804	-
Créances d'exploitation	6	97 600,019	148 094,241
TOTAL ACTIF		7 539 104,116	10 039 619,247
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	18 646,095	21 736,469
Autres créditeurs divers	8	3 681,731	4 858,310
TOTAL PASSIF		22 327,826	26 594,779
ACTIF NET			
Capital	9	7 254 075,368	9 672 216,575
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		59,707	8,955
Sommes distribuables de l'exercice		262 641,215	340 798,938
ACTIF NET		7 516 776,290	10 013 024,468
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		7 539 104,116	10 039 619,247

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2016	Année 2015
Revenus du portefeuille-titres	10	320 035,553	314 700,833
Revenus des obligations et valeurs assimilées		316 458,652	314 670,600
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		3 576,901	30,233
Revenus des placements monétaires	11	98 137,662	134 282,489
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		418 173,215	448 983,322
Charges de gestion des placements	12	(77 933,508)	(85 366,348)
REVENU NET DES PLACEMENTS		340 239,707	363 616,974
Autres charges	13	(9 603,181)	(10 579,408)
RESULTAT D'EXPLOITATION		330 636,526	353 037,566
Régularisation du résultat d'exploitation		(67 995,311)	(12 238,628)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		262 641,215	340 798,938
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		67 995,311	12 238,628
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		7 312,088	5 429,629
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		30 656,846	4 238,048
RESULTAT DE L'EXERCICE		368 605,460	362 705,243

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Année 2016	Année 2015
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>368 605,460</u>	<u>362 705,243</u>
Résultat d'exploitation	330 636,526	353 037,566
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	7 312,088	5 429,629
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	30 656,846	4 238,048
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	<u>(308 751,300)</u>	<u>(305 127,525)</u>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>(2 556 102,338)</u>	<u>(704 928,041)</u>
Souscriptions		
- Capital	4 988 682,674	7 680 064,630
- Régularisation des sommes non distribuables	15 982,216	3 289,585
- Régularisation des sommes distribuables	203 537,927	215 214,701
Rachats		
- Capital	(7 436 141,406)	(8 319 368,803)
- Régularisation des sommes non distribuables	(24 633,625)	(3 600,123)
- Régularisation des sommes distribuables	(303 530,124)	(280 528,031)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>(2 496 248,178)</u>	<u>(647 350,323)</u>
ACTIF NET		
En début de l'exercice	10 013 024,468	10 660 374,791
En fin de l'exercice	7 516 776,290	10 013 024,468
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de l'exercice	95 313	101 619
En fin de l'exercice	71 195	95 313
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>105,580</u>	<u>105,054</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>3,90%</u>	<u>3,50%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 17 décembre 2007 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 27 décembre 2006.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA INVESTISSEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de MAXULA INVESTISSEMENT SICAV est confiée à la société « SMART ASSET MANAGEMENT ». « MAXULA BOURSE » assure la fonction de distributeur, le dépositaire étant « AMEN BANK ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2016, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la SICAV.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évaluées au 31 décembre 2016 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6- Changement de méthodes

A la date du 18 Janvier 2016, il a été procédé à un changement de la méthode d'évaluation des BTA, la nouvelle méthode consiste à enregistrer les plus values latentes à travers la répartition de l'excédent du prix de remboursement par rapport au prix d'acquisition, sur la durée de détention.

Cette nouvelle méthode a été appliquée de manière rétrospective, en retenant comme point de départ la date d'acquisition, ce qui a eu pour effet de constater à la date du 18 Janvier 2016 une plus value latente de D : 22.291, et d'augmenter la valeur liquidative de D : 0,236.

L'encours de la plus value latente s'élève au 31 Décembre 2016 à D : 27.268, la plus value réalisée durant la période allant du 18 Janvier au 31 Décembre 2016 étant de D : 5.213.

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016, à D : 5.886.997,350 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% Actif net
Obligations & valeurs assimilées		5 405 573,386	5 539 736,445	73,70%
<u>Obligations des sociétés</u>		2 875 158,600	2 954 633,794	39,31%
Obligations Amen Bank 2009/1 au taux variable de TMM+0,85%	3 000	159 975,000	161 662,299	2,15%
Obligations AIL 2013/1 au taux de 7%	2 000	80 000,000	82 638,904	1,10%
Obligations AIL 2014/1 au taux de 7,3%	1 000	60 000,000	61 478,400	0,82%
Obligations ATL 2008 au taux de 7%	5 000	200 000,000	204 050,411	2,71%
Obligations ATL 2015-2 CAT A au taux de 7,5%	1 000	99 995,200	105 094,378	1,40%
Obligations BH 2009 au taux de TMM+0,8%	2 000	123 016,000	123 091,997	1,64%
Obligations BTK 2009 au taux de TMM+0,8%	1 000	59 979,400	62 034,183	0,83%
Obligations BTK SUB 2014-1 au taux de 7,35%	1 500	90 000,000	90 246,477	1,20%
Obligations CHO 2009 au taux de TMM+1%	3 000	112 500,000	112 513,289	1,50%
Obligations CIL 2012/2 au taux de 6,5%	1 500	60 000,000	62 676,721	0,83%
Obligations CIL 2013/1 au taux de 7,25%	2 000	80 000,000	80 319,123	1,07%
Obligations CIL 2014/1 au taux de 7,2%	1 500	90 000,000	92 414,466	1,23%
Obligations CIL 2014/2 au taux de 7,6%	2 000	160 000,000	168 957,202	2,25%
Obligations CIL 2015/1 au taux de 7,65%	1 500	120 000,900	124 020,795	1,65%
Obligations CIL 2015/2 au taux de 7,65%	1 500	120 000,000	121 267,595	1,61%
Obligations EL WIFEK LEASING 2013 au taux de 6,6%	1 000	40 000,000	41 510,225	0,55%
Obligations SERVICOM 2012 au taux de 6,9%	1 000	40 000,000	41 724,055	0,56%
Obligations STB 2008/2 au taux de 6,5%	4 700	264 375,000	276 318,733	3,68%
Obligations STB 2010/1 au taux de 5,3%	1 500	89 969,100	92 940,870	1,24%
Obligations STB 2010/1 au taux de TMM+0,7%	1 500	60 000,000	61 848,723	0,82%
Obligations TL 2013/1 au taux de 7%	1 500	60 000,000	60 828,493	0,81%
Obligations TL sub 2013/2 au taux de 7,6%	1 000	100 000,000	105 498,579	1,40%

Obligations TL 2014/2 au taux de 7,8%	1 000	100 000,000	100 290,630	1,33%
Obligations TL 2015/2 au taux de 7,75%	1 000	100 000,000	105 146,849	1,40%
Obligations U.I.B 2009/1 au taux de 5,25%	3 000	90 000,000	91 739,836	1,22%
Obligations U.I.B 2011/1 au taux de 6,3%	1 500	112 500,000	114 488,384	1,52%
Obligations U.I.B 2011/2 au taux de 5,9%	1 000	42 848,000	44 719,892	0,59%
Obligations U.I.B SUBORDONNE 2015 au taux de 7,4%	2 000	160 000,000	165 112,285	2,20%
<u>Emprunt National</u>		100 000,000	102 713,973	1,37%
Emprunt National 2014 Cat C	1 000	100 000,000	102 713,973	1,37%
<u>Bons du trésor assimilables</u>		2 430 414,786	2 482 388,678	33,02%
BTA 10 ANS 6.75% Juillet 2017	500	542 710,536	517 614,306	6,89%
BTA 5,3% 01-2018	400	393 200,000	413 706,840	5,50%
BTA-5.5%-7ANS- Octobre 2018	400	387 300,000	400 591,520	5,33%
BTA 5,5% 02-2020	300	289 010,000	306 358,033	4,08%
BTA 5,5% 10-2020	100	96 050,000	98 744,036	1,31%
BTA 5,6% 08-2022	250	238 244,250	246 802,529	3,28%
BTA 6% 04-2023	200	193 300,000	201 135,012	2,68%
BTA 6% 04-2024	100	96 400,000	100 585,624	1,34%
BTA 6,3% 10-2026	200	194 200,000	196 850,778	2,62%
Titres des Organismes de Placement Collectif		318 665,062	347 260,905	4,62%
Actions SICAV				
TUNISIE SICAV	1 499	217 844,535	246 465,580	3,28%
TUNISO-EMIRATIE SICAV	7	723,127	730,100	0,01%
GO SICAV	975	100 097,400	100 065,225	1,33%
Total		5 724 238,448	5 886 997,350	78,32%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			78,09%	

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur au</u> <u>31 décembre</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2015	6 964 791,626	157 055,220	10 551,623	7 132 398,469	
<i>* Acquisitions de l'exercice</i>					
Obligations des sociétés	199 995,200			199 995,200	
Bons du trésor assimilables (BTA)	96 200,000			96 200,000	
Actions SICAV	100 097,400			100 097,400	
<i>* Remboursements et cessions de l'exercice</i>					
Obligations des sociétés	(821 016,512)			(821 016,512)	13,400
Bons du trésor assimilables (BTA)	(594 787,549)			(594 787,549)	5 212,500
Actions SICAV	(221 041,717)			(221 041,717)	25 430,946
<i>* Variation des plus ou moins values latentes sur portefeuilles titres</i>			7 312,088	7 312,088	
<i>* Variations des intérêts courus</i>		(12 160,029)		(12 160,029)	
Soldes au 31 décembre 2016	5 724 238,448	144 895,191	17 863,711	5 886 997,350	30 656,846

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à D : 1.549.772,943 et se détaille comme suit:

Désignation du titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% Actif net
Dépôt à vue		546 686,183	550 135,249	7,32%
AMEN BANK		546 686,183	550 135,249	7,32%
Certificats de Dépôt	1 000 000	998 973,546	999 637,694	13,30%
BTE au 05/01/2017 (au taux de 4,90%)	500 000	499 456,296	499 806,656	6,65%
Amen Bank au 05/01/2017 (au taux de 4,35%)	500 000	499 517,250	499 831,038	6,65%
Total général		1 545 659,729	1 549 772,943	20,62%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			20,56%	

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à D : 97.600,019 contre D : 148.094,241 à la même date de l'exercice 2015 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Solde des souscriptions et rachats	31 558,254	147 894,241
Intérêts échus sur certificats de dépôt à encaisser	965,500	-
Obligations échus à encaisser	64 790,000	-
Autres	286,265	200,000
Total	97 600,019	148 094,241

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2016 à D : 18.646,095 contre D : 21.736,469 au 31 décembre 2015 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Smart Asset Management	7 208,161	8 342,702
Maxula Bourse	8 587,575	10 280,844
Rémunération du dépositaire	2 850,359	3 112,923
Total	18 646,095	21 736,469

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à D : 3.681,731 contre D : 4.858,310 au 31 décembre 2015 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Redevance du CMF	682,378	881,118
Retenue à la source sur commissions	2 932,276	3 910,164
Autres	67,077	67,028
Total	3 681,731	4 858,310

Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Capital au 31-12-2015

Montant	9 672 216,575
Nombre de titres	95 313
Nombre d'actionnaires	116

Souscriptions réalisées

Montant	4 988 682,674
Nombre de titres émis	49 160
Nombre d'actionnaires nouveaux	27

Rachats effectués

Montant	(7 436 141,406)
Nombre de titres rachetés	(73 278)
Nombre d'actionnaires sortants	(43)

Autres mouvements

Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	30 656,846
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	7 312,088
Régularisation des sommes non distribuables	(8 651,409)

Capital au 31-12-2016

Montant	7 254 075,368
Nombre de titres	71 195
Nombre d'actionnaires	100

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent au 31 décembre 2016 D : 320.035,553 contre D : 314.700,833 à la même date de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	Année 2016	Année 2015
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts *	175 833,304	194 191,961
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>		
- intérêts (BTA et Emprunt National) *	140 625,348	120 478,639
<u>Dividendes</u>		
- des titres OPCVM	3 576,901	30,233
TOTAL	320 035,553	314 700,833

* Les chiffres de l'année 2015 présentés dans le tableau comportent un reclassement des intérêts de l'Emprunt National de la rubrique Revenus des obligations vers la rubrique Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier.

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à D : 98.137,662 contre D : 134.282,489 à la même date de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	Année 2016	Année 2015
Intérêts des billets de trésorerie	15 146,557	49 578,620
Intérêts des dépôts à vue	10 431,598	18 247,620
Intérêts des certificats de dépôt	72 559,507	66 456,249
TOTAL	98 137,662	134 282,489

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 à D : 77.933,508 contre D : 85.366,348 pour l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Commission de gestion	30 198,772	32 838,427
Commission de distribution	36 442,736	40 403,921
Commission de dépôt	11 292,000	12 124,000
Total	77 933,508	85 366,348

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 à D : 9.603,181 contre D : 10.579,408 pour l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Redevance du CMF	9 412,657	10 345,040
Commissions bancaires	190,524	234,368
Total	9 603,181	10 579,408

Note 14 : Autres informations

14.1. Données par action et ratios pertinents

<u>Données par action</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Revenus des placements	5,874	4,711	4,225	4,074	3,826
Charges de gestion des placements	(1,095)	(0,896)	(0,814)	(0,839)	(0,807)
Revenus net des placements	4,779	3,815	3,411	3,235	3,019
Autres charges	(0,135)	(0,111)	(0,100)	(0,107)	(0,117)
Résultat d'exploitation (1)	4,644	3,704	3,311	3,128	2,902
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,955)	(0,128)	0,213	0,071	0,222
Sommes distribuables de l'exercice	3,689	3,576	3,524	3,198	3,124
Variation des plus values potentielles sur titres	0,103	0,057	0,069	(0,023)	0,014
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,431	0,044	-	0,159	0,245
Plus (ou moins) values sur titres (2)	0,533	0,101	0,069	0,136	0,259
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	5,177	3,805	3,380	3,263	3,161

Résultat non distribuables de l'exercice	0,533	0,101	0,069	0,136	0,259
Régularisation du résultat non distribuable	(0,122)	(0,003)	0,005	(0,007)	(0,003)
Sommes non distribuables de l'exercice	0,412	0,098	0,074	0,129	0,256
Distribution de dividende	3,575	3,525	3,198	3,124	2,837
Valeur liquidative	105,580	105,054	104,905	104,505	104,302
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,04%	0,85%	0,78%	0,80%	0,78%
Autres charges / actif net moyen	0,13%	0,11%	0,10%	0,10%	0,11%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,50%	3,41%	3,37%	3,06%	3,00%

14.2. Rémunération du gestionnaire, du distributeur et du dépositaire

La gestion de la MAXULA INVESTISSEMENT-SICAV est confiée à la Société "SMART ASSET MANAGEMENT". Celle - ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptables de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- * 0,30% HT si l'actif net est de moins de 5 MD,
- * 0,24% HT si l'actif net est entre 5 MD et 25 MD,
- * 0,18% HT si l'actif net est plus de 25 MD.

MAXULA BOURSE est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- * 0,30% HT si l'actif net est de moins de 5 MD,
- * 0,36% HT si l'actif net est entre 5 MD et 25 MD,
- * 0,42% HT si l'actif net est plus de 25 MD.

AMEN BANK assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- * 0,10% HT si l'actif net est de moins de 10 MD,
- * 0,08% HT si l'actif net est entre 10 MD et 20 MD,
- * 0,06% HT si l'actif net est plus de 20 MD.

Avec un minimum de 8 milles dinars et un maximum de 30 milles dinars en hors taxes par an.

Note 15 : Evènements postérieurs à la clôture

Institution d'une contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat :

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société «MAXULA INVESTISSEMENT-SICAV» se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à D : 24.798, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Société «Maxula Investissement SICAV» pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 7.539.104, un actif net de D : 7.516.776 et un bénéfice de D : 368.605, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «Maxula Investissement SICAV» comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2016, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers de la Société « Maxula Investissement SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2016, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes d'observation

4. A la date du 18 Janvier 2016, il a été procédé à un changement de la méthode d'évaluation des BTA, la nouvelle méthode consiste à enregistrer les plus values latentes à travers la répartition de l'excédent du prix de remboursement par rapport au prix d'acquisition, sur la durée de détention.

Cette nouvelle méthode a été appliquée de manière rétrospective, en retenant comme point de départ la date d'acquisition, ce qui a eu pour effet de constater à la date du 18 Janvier 2016 une plus value latente de D : 22.291, et d'augmenter la valeur liquidative de D : 0,236.

L'encours de la plus value latente s'élève au 31 Décembre 2016 à D : 27.268, la plus value réalisée durant la période allant du 18 Janvier au 31 Décembre 2016 étant de D : 5.213.

5. Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers n°15 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la Société «Maxula Investissement SICAV» au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à D : 24.798, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

Vérifications et informations spécifiques

6. En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.
7. En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 24 avril 2017

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS 31 DECEMBRE 2016

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions de ces articles.

De notre côté, nous n'avons relevé, au cours de nos investigations, aucune opération entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 24 avril 2017

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUCHE